



Nicolas HULOT, ministre d'État, ministre de la
Transition écologique et solidaire

Paris, le lundi 25 juin 2018

Communiqué de presse

Nicolas Hulot se réjouit du lancement de la première campagne nationale de surveillance des résidus de pesticides dans l'air

Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, se réjouit du lancement, le lundi 25 juin 2018, de la première campagne nationale de surveillance des résidus de pesticides dans l'air ambiant.

Le lancement de cette campagne est le fruit d'une collaboration entre l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), le laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA) et la fédération Atmo France. **Elle répond aux engagements gouvernementaux au titre du plan national santé environnement (PNSE 3), du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PRÉPA) et de la feuille de route gouvernementale sur les produits phytopharmaceutiques. L'objectif est d'évaluer l'exposition moyenne de la population à une liste d'environ 80 substances dans l'air et les risques sanitaires associés puis, à terme, de définir une stratégie de surveillance pérenne des résidus de pesticides dans l'air.**

Pour Nicolas Hulot, « **notre volonté avec cette campagne est de s'appuyer sur les données collectées pour améliorer la surveillance des résidus de pesticides présents dans l'air et réduire l'exposition à ces substances des populations agricoles, des riverains de zones agricoles et de toute la population. Le retour d'expérience, qui en sera fait, permettra de définir la stratégie de surveillance nationale pérenne à mettre en œuvre par la suite, afin de déterminer l'exposition moyenne de la population et l'évaluation des risques sanitaires associés.** »

La campagne durera un an et comprendra l'analyse d'environ 80 substances sur 50 sites de mesures, en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer pour un total d'environ 1500 échantillons sur la durée de la campagne. La répartition des sites de prélèvements a été choisie afin de prendre en compte les différents types de zones d'habitation (urbaines ou rurales) et de productions agricoles (arboriculture, viticulture, maraichage, grandes cultures et élevage).

La liste des substances et la stratégie de surveillance s'appuient sur les résultats de travaux d'expertise collective publiés par l'ANSES le 19 octobre 2017, à la demande des ministères en charge de la transition écologique, de la santé, du travail et de l'agriculture.

Le laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA), coordonnateur de la campagne a établi un protocole harmonisé. Sur le terrain, les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA), fédérées par Atmo France, effectuent les prélèvements et apportent leur expertise locale.

Ces travaux s'inscrivent et sont financés dans le cadre du dispositif de phytopharmacovigilance mis en place par l'Anses depuis 2015 et dont l'objectif est de surveiller les effets indésirables des produits phytopharmaceutiques. Ils bénéficient également de co-financements du plan écophyto et du ministère de la transition écologique et solidaire.

Contact presse : 01 40 81 78 31
www.ecologique-solidaire.gouv.fr
[@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)